1621 ii° fait in 12. 203

PROTESTATIONS des habitans de la Ville de la Rochelle, au Roy.



A LA ROCHELLE,

Par Pierre Pied-de-dieu.

M. DC. XXI.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case F 39 .326 1621 pro

PROTESTATIONS DES *habitans de la Ville de la Rochelle, au Roy.*

SIRE,

C'eſt vne couſtume tranſmiſe de ſiecle en ſiecle, & qui a eſté touſiours obſer-ſeruée par nos deuanciers vos plus fideles ſubjets & ſeruiteurs, de reconfirmer de plus en plus le ſerment de l'affection & ſeruice que nous deuons tous vnanimement à voſtre Majeſté, principalement lors qu'il ſemble ſe ſouſleuer quelque diuiſions en voſtre Royaume.

C'eſt pourquoy Sire, que ne voulant enfraindre ny tenir la borne de la bonne reputation qu'ont touſiours eu les Habitans de voſtre ville de la Rochelle, que d'auoir eu ce bon-heur que d'eſtre eſtimez de voſtre Majeſté meſme, pour bons & fidelles ſeruiteurs de leur Roy, & en ceſte qualité, Sire, ils deſirent viure & mourir, ne recognoiſſant apres Dieu

51-327

104

autre auquel ils doiuẽt obeïr, que vo⁹ Sire, qui nous auez esté donné de la Majesté Diuine pour nous regir & commander icy bas, comme vn Pere à ses Enfans, car le Pere ne commande rien qui ne soit pour le bien de ses Enfans.

Pour cette cause Homere appelloit Iupiter Pere des Dieux & des hommes, conformement au dire de nostre Seigneur, qui nous enseigne d'appeller le Souuerain Monarque, & que Dieu Eternel nostre Pere, & non point nostre Roy & nostre Seigneur, nous enseignans que la vraye domination est celle qui ressemble aux peres & les vrais subjects ceux qui ressemblent aux enfans.

Vostre Majesté, Sire, nous la tenons comme semblable à la Diuinité, laquelle par sa prouidence eternelle regne seule sur tout le monde: & si cela est cõforme & approchant de nostre nature, en laquelle nous voyons vn qui domine par dessus les autres, nous regardons nostre corps, il est maistrisé d'vne ame qui

dõne mouuement à tous les membres;
ſans laquelle le corps n'eſt qu'vne ſouche entre les membres : nous auons le cœur qui eſt le principal & comme le Roy : en la partie de l'eſprit la raiſon domine.

Rome ne peut auoir deux freres regnant enſemble, ainſi les habitans de voſtre ville de la Rochelle, Sire, durant voſtre regne (qu'ils prient la Majeſté diuine qu'il ſoit & continuë d'heureuſe & longues annees) ils proteſtent de ne recognoiſtre autre perſonne que voſtre Majeſté, pour les regir & commander, pour laquelle ils veulent conſommer leurs vies & moyens, en executant les commandemens d'icelle.

Il n'y auroit apparence aucune qu'ils fuſſent autres, veu que iournellement ils reçoiuent de vos benignes graces, & dont ils vous ſont grandement obligez, Et quant bien cela ne ſeroit, il leur eſt commandé de Dieu tres-expreſſement d'obeïr à leur Roy, de quelque humeur

qu'il ſoit, Comme eſtant vne ſacrée perſonne qui n'a aucun pair en ſon Royaume, & n'y prendre aucune cognoiſſance de cauſe de ſes actions, ains ſeulement de luy eſtre fidelle & obeïr à ces loix & ordonnances telles qu'elles ſoient.

Et combien, Sire, doiuent ils eſtre obligez à voſtre Majeſté, veu que l'on n'y a iamais remarqué que de la clemence, car pour ne mander des exemples ailleurs on verra en icelle, non pas brochee à l'eſguille, mais tainctes en cramoiſi toutes les vertus Chreſtiennes qui peuuent accomplir vn heureux & magnanime Prince.

Mais pource que voſtre Majeſté porte le plus heureux nom qui fut iamais en noſtre France, elle y verra particulierement les marques des vertus & generoſité de dix ou douze Louys puiſſans & iuſte Roys, qui luy ont frayé le chemin à l'immortalité: la debonnaireté de Louys le premier, le zele du ſecond, la candeur du troiſieſme, la iuſtice du quatrieſme, la

fortune du ſix, la generoſité du ſept, la moderation & continence du huict, la ſainctetė du neuf, la conſtance du dix, la prudence de l'onze, & la bonté du douze, & ny manquera l'eſpace pour grauer en belle lettre d'or pour l'accompliſſement de ces vertus, la felicité du trezieſme, pour lequel nous prions de rechef la toute puiſſance Diuine de le nous conſeruer, puiſſiez vous à iamais croiſtre en gloire, comme les Cedres du Liban, & que voſtre Majeſté ſoit exaltee iuſque au ſiecle aduenir.

Faſſe cependant Dieu, le Dieu de paix que nos eſprits eſtant arreſtez fermes en tranquillité & nos cœurs portez à l'obeyſſance que nous vous deuons, la France apreſtant de penible trauaux qu'elle a ſurmonté, ſente pour iamais l'air de ſes aiſles ſur ſon oraiſon, & que V. M eſleuant les branches de l'Oliuier au deſſus les rameaux de la palme, vous donne le moyen d'acquerir de plus en plus ce glorieux tiltre de conquerant &

tousiours estre victorieux que vos peuples rauis d'admiration remplisse le Ciel & la terre de souhaits, que ce grand Soleil de nos iours luise tousiours & ne racourcisse iamais ses ombres de là l'Orient au couchant, puis que nous ne souhaitons que vostre felicité infinie.

Et quant au serment que tres humblement nous protestons tous vnanimement aupres de vostre Majesté de vous estre tres-affectionnez fidelles subjects & seruiteurs, nous seruira de fer & de charruë, pour faire vn profond seillon dedans nos ames, nous faisant labourer si droict en nos deuoirs, sans flechir ny à droit ny à gauche, que rien au mõde ne nous pourra corrõpre de la fidelité que nous deuõs à vostre Majesté.

Et au lieu de simple parolle pour faire paroistre les effets de nos promesses, nous supplions vostre tres-Chrestienne Majesté agreer que vos tres-humbles subjects prosternez aux pieds de vostre extreme bonté, comme au bien-facteur

de tous les François, nous vous declarons les pures & ſinceres conceptions de nos ames, ſur toutes les occurẽces qui pourroiẽt ſuruenir en voſtre Royaume.

Vous aſſeurant auſſi, Sire, que tout ce qui ſera de nos forces & moyens vous ſera Religieuſement conſacrer pour voſtre ſeruice, & qu'en ceſte candeur nous ſupplions le grand Roy des Roys, Tuteur & protecteur des puiſſances ſouueraine, qu'il vous conſerue, comme l'obiect de ſon amour, les delices de ſon amour, les delices de ſon peuple, & toutes autres benedictiõs leſquelles de bon ſubiets peuuent & doiuent pieuſement ſouhaitter à voſtre Chreſtiẽne Majeſté.

Ce ſont, Sire, les proteſtations que font les habitans de voſtre ville de la Rochelle en offrant à voſtre Majeſté la confirmation de leur fidelité, ſeruice, obeïſſance, & pour luy deſirer tout ce qui peut accompagner l'heur & la felicité du plus grand Roy du monde.

FIN.